

Questions orales

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je vais donc poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. D'après le gouvernement, le premier ministre a envoyé cette lettre en sachant qu'il n'arrêterait pas vraiment le processus, mais simplement pour retarder les choses, ce qui n'a pas non plus marché. Le gouvernement abandonne-t-il? Ne va-t-il pas répondre à cela, même si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'il s'agit d'une application extraterritoriale d'une loi américaine au Canada?

Le gouvernement devrait certainement pouvoir faire quelque chose pour contester cette mesure devant les cours de justice américaines et internationales. Nous voudrions vraiment savoir si le gouvernement a l'intention de faire d'autres démarches pour s'opposer à cette décision très regrettable que les Américains ont prise?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme d'habitude, je préférerais que l'on considère les paroles que je viens de prononcer, plutôt que l'interprétation que le député de Winnipeg—Fort Garry en a faite, comme l'expression de la position du gouvernement.

Nous avons essayé de retarder cette décision par l'intermédiaire du gouvernement des États-Unis. Ce dernier a demandé que l'audition de la cause soit différée. Sa demande a été rejetée. Nous le déplorons. Nous cherchons maintenant tous les moyens à notre disposition pour soutenir les intérêts canadiens qui doivent défendre leur cause devant les tribunaux. Nous avons dit aux sociétés qui ont interjeté appel que nous les soutenions.

LES RÈGLEMENTS DES ÉTATS-UNIS TOUCHANT LE PRIX DU GAZ NATUREL CANADIEN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Cette décision prise par un organisme américain risque de coûter près de 400 millions de dollars aux Albertains. En ce qui concerne les bois tendres, les États-Unis ont essayé d'imposer leur loi à nos provinces—et le gouvernement conservateur les a laissés faire—et de fixer le prix auquel elles devraient vendre leurs produits du bois. Ainsi, dans cette décision également, ils insistent maintenant pour que les règlements américains touchant le prix du gaz s'appliquent de notre côté de la frontière.

Étant donné que ce genre d'initiative porte gravement atteinte à la souveraineté canadienne, le premier ministre va-t-il communiquer immédiatement avec le président Reagan en vue d'une rencontre entre chefs de gouvernement où il lui fera savoir que cette décision est totalement inacceptable pour les Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en toute déférence envers le député d'Oshawa, personne ne connaît mieux que moi l'importance de cette décision et l'incidence qu'elle aura sur les habitants et les producteurs de l'Alberta. C'est pourquoi nous avons eu recours à tous les moyens à notre disposition pour

obtenir un report de la procédure. Cette initiative, bien qu'elle ait été appuyée par le gouvernement américain, a échoué.

Nous avons dit que le gouvernement est prêt à aider autant que possible le secteur privé s'il suit la seule voie qui lui est ouverte. J'en déduis que le chef du Nouveau parti démocratique nous demande de nous rendre chez nos voisins et, je suppose, d'insulter le président des États-Unis.

M. Broadbent: Oh!

M. Clark (Yellowhead): Eh bien, s'il veut soumettre au gouvernement du Canada une autre solution qui soit à la fois légale et conforme aux règles de la diplomatie, nous aimerions beaucoup la connaître.

• (1430)

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE COMMUNIQUE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je serais heureux de communiquer mes idées à cet égard au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais je tiens à les formuler au premier ministre.

Le premier ministre a déclaré quand il était à Lethbridge que le président Reagan était tenu d'agir.

En toute déférence, je pense que de l'avis des Albertains, c'est le premier ministre du Canada qui doit agir.

Étant donné la gravité de cette question, non seulement pour les Albertains, mais aussi parce qu'elle remet en question le principe même de la souveraineté d'un pays, de l'adoption de ses propres lois relatives à sa propre population, le premier ministre va-t-il communiquer directement avec le président Reagan et lui déclarer clairement que dans cette affaire, ainsi que pour toute autre décision semblable en matière d'embargo commercial, seule la législation canadienne devrait s'appliquer aux Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du NPD a peut-être remarqué une déclaration faite hier par le président des États-Unis au sujet d'une affaire tout à fait différente mais non moins importante. Il a répondu, je pense, de façon énergique à l'affirmation de notre gouvernement au sujet de la souveraineté dans l'Arctique, ce qui est très encourageant. Cela prouve les résultats prometteurs de la politique adoptée par notre gouvernement pour affirmer continuellement la souveraineté du Canada.

Dans l'affaire en question, la décision de la FERC représente selon nous un sérieux échec dans les initiatives communes que nous avons prises depuis les réunions de Québec en vue de nous entendre pour fixer les prix des produits énergétiques en fonction du marché. Ce genre d'obstacle dessert selon nous les intérêts supérieurs des deux pays. Nous contestons énergiquement et fermement cette mesure. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a signalé à juste titre dans le contexte approprié. Nous renouvellerons nos objections et nous les ferons valoir avec toute l'énergie et l'influence que possède le gouvernement fédéral, pour assurer aux producteurs de l'Ouest, et surtout de l'Alberta, la justice à laquelle ils ont droit.